RCS : PERPIGNAN
Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00327
Numéro SIREN : 452 652 308
Nom ou dénomination : ABADIE ET FILS SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS A.G.ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2019 sous le numéro de dépôt A2019/005751



586022

Dénomination : ABADIE ET FILS SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS A.G.ELEC

Adresse : rue Pierre Magnoles Mas de la Garrigue 66600 Rivesaltes -FRANCE-

n° de gestion : 2004B00327
n° d'identification : 452 652 308

n° de dépôt : A2019/005751
Date du dépôt : 13/09/2019

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du 09/08/2019





586022

advance AUDIT
FOURCADE & ASSOCIÉS

SARL ABADIE ET FILS SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS A.G. ELEC

Siège Social : Mas de la Garrigue Sud - Rue Pierre Magnol
66600 RIVESALTES
RCS PERPIGNAN : 452 652 308

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports faits à la société

addvance
AUDIT
FOURCADE&ASSOCIÉS

Bernard **FOURCADE**
Stéphane **FOURCADE**
Marc **COCHAUX**

Experts comptables
Commissaires aux comptes

SARL ABADIE ET FILS SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS A.G. ELEC
Mas de la Garrigue sud
Rue Pierre Magnol
66600 Rivesaltes

Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur des apports faits à la SARL ABADIE ET FILS SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS A.G. ELEC

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés concernant les apports en nature consentis par Monsieur Gérard ABADIE à la SARL ABADIE ET FILS SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS A.G. ELEC, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.223-33 et suivant du Code de Commerce.

L'apport est réalisé par Monsieur Gérard ABADIE pour une valeur globale de 270.000 euros *(Deux cent soixante-dix mille euros).*

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission : ces diligences consistent, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports et d'autres parts à apprécier les avantages particuliers.

L'exécution de notre mission comporte :

- une présentation de l'opération projetée,
- une description des apports, évaluation et rémunération des apports, avantages particuliers,
- l'exposé de nos diligences,
- et la conclusion sur notre appréciation de la valeur des apports.

I – Exposé de l'opération projetée

Opération d'apport par Monsieur Gérard ABADIE :

- à la SARL ABADIE ET FILS SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS A.G. ELEC, société immatriculé au RCS de PERPIGNAN sous le N° 452 652 308 ;

- sous les garanties ordinaires et de droit, d'un fonds artisanal de travaux d'installation électrique en bâtiment d'habitation, industriel ou commercial exploité par la société bénéficiaire à Rivesaltes (66000) Mas de la Garrigue Sud, rue Pierre Magnol. Ledit fond comprenant l'enseigne, le nom commercial « Gérard ABADIE », la clientèle, l'achalandage. L'ensemble de ces éléments incorporels étant évalués à 269.600 € *(Deux cent soixante-neuf mille six cents euros) ;*

- le matériel, l'outillage et le mobilier servant à l'exploitation du fonds artisanal apporté dont la valeur a été arrêtée à 400 € (*Quatre cents euros).*

Apporteur

Monsieur Gérard Marcel Léon ABADIE :

- de nationalité française, né à PONTACQ (64) le 27 février 1956,
- demeurant Route d'Opoul Hameau du Pas de l'Echelle n°10 à VINGRAU (66600),
- marié avec Madame YANEZ sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître VIDAL, Notaire à Perpignan en date du 18 avril 2002, préalable à son union célébrée à la Mairie de CASES DE PENE le 1er juin 2002.

Société bénéficiaire de l'apport

- SARL ABADIE ET FILS SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS A.G. ELEC :
 - dont le siège social est situé à RIVESALTES (66600), Mas de la Garrigue Sud, rue Pierre MAGNOL.
 - gérant : Monsieur Valentin ABADIE.

II – Description des apports, évaluation et rémunération des apports

Monsieur Gérard ABADIE apporte en nature à la société SARL ABADIE ET FILS SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS A.G. ELEC, sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière à savoir :

- les éléments corporels suivants : le matériel, l'outillage et le mobilier servant à l'exploitation du fonds artisanal apporté,

- le fond artisanal de travaux d'installation électrique en bâtiment d'habitation, industriel ou commercial exploité par la société bénéficiaire à Rivesaltes (66000) Mas de la Garrigue Sud, rue Pierre Magnol. Ledit fond comprenant l'enseigne, le nom commercial « Gérard ABADIE », la clientèle, l'achalandage.

La société SARL ABADIE ET FILS SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS A.G. ELEC aura la propriété des biens et droits apportés rétroactivement à compter du 1er juillet 2019.

Rémunération des apports :

L'apport qui précède, net de tout passif est consenti et accepté moyennant l'attribution à Monsieur Gérard ABADIE pour l'apport des biens et droits évalués à 270.000 € *(Deux cent soixante-dix mille euros)*, l'attribution de 2.154 parts sociales nouvelles de la SARL ABADIE ET FILS SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS A.G. ELEC d'un montant nominal de 10 euros chacune.

Avantages Particuliers :

Aucun avantage particulier n'est à signaler.

III – Diligences effectuées

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, nos travaux ont consisté à réaliser les diligences suivantes :

- prise de connaissance générale des entités et personnes parties à l'opération envisagée, du contexte juridique et économique de l'opération ;
- consultation des documents juridiques relatifs à cette opération ;
- réalisation de différents contrôles afin de nous prononcer sur la réalité des apports ;
- vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de minorer la valeur des apports ;
- approche directe de la valeur des apports, à partir de la vérification de la cohérence de la méthode d'évaluation retenue par les parties.

IV- Conclusions sur l'appréciation des apports :

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 270.000 euros *(Deux cent soixante-dix mille euros)*, n'est pas surévaluée et en conséquence que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'apport en capital des 2.154 parts souscrites de la SARL ABADIE ET FILS SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS A.G. ELEC.

Fait à Perpignan, 09 aout 2019

Le Commissaire aux Apports

ADDVANCE AUDIT
SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A

STEPHANE FOURCADE